

Communiqué de Presse

Première traversée des Alpes en Véhicules Electriques



Voilà le décor qui attend les aventuriers pour passer de la Bonette sur une petite route circulaire qui culmine à 2802 mètres d'altitude.

La 1^{ère} édition de la traversée des Alpes se déroulera le 29 Juillet 2006

Objectifs :

- Faire découvrir au grand public que les véhicules écologiques ont aussi la possibilité de sortir du monde urbain sur une base de compétition « économie et écologie ». Le moteur du suspense étant le véhicule va-t-il arriver en bout du trajet ? En haut du col ?
- Mesurer au fil des années en condition difficile les progrès effectués par les constructeurs de véhicules électriques.

Catégorie des véhicules pouvant participer :

Traction assurée avec un moteur électrique pour au moins 50% de la puissance du véhicule

Énergie, le moins d'énergie fossile possible

Les catégories identifiées :

- Hybride (carburant fossile) (HEV)
- Hybride (Carburant non fossile)
- Plug-In hybride électrique (PHEV)
- Véhicule 100% électrique (VE)
- Vélo à assistance électrique (VAE)
- Scooter électrique
- Tricycle électrique à assistance musculaire



Diplôme : Chaque véhicule dont la traction est assurée au minimum à 50% par un moteur électrique et qui vaincra la Bonette recevra un diplôme nominatif numéroté délivré par COTATEL SA. Il en sera ainsi chaque année jusqu'à ce que les véhicules à traction électrique soient utilisés par plus de 10% des automobilistes et/ou des usagers de 2 roues.

Coup de pouce 2006:

Les conducteurs de vélo à assistance électrique et de scooter électrique qui se seront régulièrement inscrits avant le mercredi 26 Juillet minuit et qui réussiront le parcours Jausiers - St Sauveur du Tinée se verront offrir par Cotatel SA qui sponsorise cet événement le dîner près de l'hôtel "Chalet Suisse à Valberg" le soir de leur exploit !

Considérations énergétiques :

La montée de la Bonette nécessite théoriquement 10 kWh d'énergie électrique pour le Kangoo Elect' Road et 7 kWh pour un véhicule type Peugeot 106 ou Clio Electrique. Les batteries devraient donc être vides en haut du col et s'être rechargées au mieux à 50% sur le parcours descente vers St Sauveur-sur-Tinée. Les VAE peuvent remplacer une fois leur batterie dans la montée de la Bonette (transportée par le véhicule d'assistance si nécessaire). Le parcours officiel devrait coûter 3 euros de carburant au véhicule le plus lourd et 20 centimes d'Euros à un VAE.

Le lieu :

Il est mythique, en 1910 les Torpédos permettaient aux aventuriers de la capitale d'aller franchir les Alpes avec une automobile... Maintenant c'est place au véhicule plus respectueux de l'environnement.

Le circuit se déclinera à l'infini dans le sens « toujours plus difficile » jusqu'à ce qu'un véhicule puisse sans carburant fossile effectuer la boucle Jausiers – Jausiers via les trois grands cols La Bonette – Cayolle et La Couillole et dans les deux sens !

Cette course à l'économie deviendra l'étalon international du véhicule à traction électrique aux yeux du grand public.

Pour l'édition 2006, le parcours officiel c'est :

Départ Jausiers (Départ de l'hôtel Villa Morelia) – Col de la Bonette (record d'altitude en VE) – Saint Sauveur-sur-Tinée (point de recharge offert par la mairie) – Col de la Couillole – Valberg – 108 km au total.

Record :

En cas de réussite de l'ascension, cela sera un record d'altitude avec ascension avec ses propres moyens pour un véhicule électrique en Europe.

Participants attendus pour cette première édition : (Identifié à ce jour)

- Un Kangoo Elect' Road célèbre « La Toujours Contente »
- Une Clio électrique
- Trois Prius
- Des Vélos à assistance électrique, des scooters

Site web : www.pile-au-methanol.com (le site du sponsor)

Sur le site compte rendu d'utilisation au jour le jour de deux véhicules électriques hybrides – Le point sur la technologie des véhicules les plus respectueux de l'environnement – Les infos sur la Traversée des Alpes en VE – Forum

Inscription : Pour cette première édition, pas de frais d'inscription : Chacun paye ses frais, organise son approche, son assistance, ses repas, ses hôtels mais la solidarité est de mise. Il

suffit de déclarer son avant le 26 juillet minuit et de déclarer le type de VE utilisé et son nombre de roues (voir : www.pile-au-methanol.com)

Aventure touristique : Pour que cette aventure soit aussi touristique, des extensions sont prévues pour permettre à ceux qui le souhaitent de découvrir la région, c'est du 28 juillet au 1er août.

Contact Presse :

Jean-Marc Dubié
Président de COTATEL SA www.cotatel.fr
Sponsor de la Traversée des Alpes en véhicule électrique
Tel : (33)4 72 68 01 65